



Vigilance Soudan

www.vigilsd.org

Bulletin créé en 1992

N° 129 - Mars/Avril 2005

Il ne faut pas trop vite se réjouir

Notre ami soudanais, Hassan al-Tom, a écrit cet éditorial pour Vigilance Soudan.

La signature des accords de paix entre le gouvernement soudanais et le Mouvement de Libération du Peuple Soudanais (MLPS), le 9 janvier 2005, crée une nouvelle donne sur l'échiquier politique soudanais. Mais d'autres foyers de guerre continuent à envenimer le climat politique et entravent tout véritable espoir de paix et de stabilité. A cela s'ajoute le fait que le « *Comprehensive Peace Agreement* », avec le MLPS, est surtout un pari sur l'avenir : par son esprit et sa lettre, il jette les bases d'un règlement politique pour l'ensemble de pays, projet qui ne peut se réaliser sans une forte implication de tous les acteurs politiques.

D'après ces accords, le gouvernement soudanais et ses alliés politiques doivent engager une collaboration étroite avec le MLPS et ses alliés de l'Alliance Nationale Démocratique (AND) qui regroupe aussi les rebelles de l'Est « le Front de l'Est » et la plus importante faction de la rébellion de Darfour : le Mouvement de Libération du Soudan (MLS). Ce processus devrait être mené sous l'égide de la communauté internationale qui assurerait le respect des accords et fournirait les fonds indispensables à la reconstruction du pays.

Ce regain d'intérêt international provoqué par les accords de paix oblige le gouvernement et surtout le parti au pouvoir, le Congrès National (CN), à s'adapter au multipartisme et à l'idée du partage de pouvoir avec les nouveaux venus. Or, depuis le coup d'État de 1989, la confusion entre État et parti n'a cessé de grandir au point qu'on peut évoquer aujourd'hui une quasi-fusion de ces deux entités. Paradoxalement, l'éviction de Hassan al-Tourabi en décembre 1999 et la marginalisation de ses partisans du Congrès Populaire (CP) n'ont fait que renforcer encore davantage cette tendance.

Ainsi, les islamistes soudanais n'ont que deux alternatives :

1) réorganiser le parti et réactiver ses structures pour demeurer la première force politique au lieu d'être le parti unique ;

2) convaincre le MLPS de signer un partenariat politique et constituer ainsi une alliance gouvernementale, l'avantage de cette seconde option étant que le CN s'assure le contrôle de l'appareil de l'État en cédant le Sud et quelques ministères nationaux au MLPS. Ali Ismail Atabani le chef de la rédaction d'un grand quotidien soudanais « *al-Ray al-Amm* », connu pour son soutien au régime, dans un long éditorial du 30 mars 2005, menaçait de gros ennuis le MLPS au cas où il refuserait le partenariat politique avec le CN.

Il va de soi que l'équipe au pouvoir préfère cette seconde solution et fera tout pour pousser le MLPS à l'accepter. Cependant, les islamistes hostiles au vice président Ali Osman Mohamed Taha et à son équipe, critiquent de façon virulente leur gestion du parti. L'un des dignitaires du CN, Ghazi Salah ed-Din Attabani, a publié un texte qui reflète une opinion largement répandue parmi les islamistes soudanais. L'idée maîtresse de ce document d'une vingtaine de pages est que l'usure de pouvoir et l'étatisation du parti n'ont produit que des apparatchiks loin des réalités et du peuple. L'auteur y souligne la perte d'influence du parti avant d'esquisser une politique alternative qui se distancierait de l'équipe au pouvoir. A ces frustrations au sein du parti s'ajoutent les luttes de pouvoir parmi l'équipe dirigeante, comme l'illustrent le différend entre le vice président Ali Osman Taha et Magzoub al Khalifa, principal négociateur avec les groupes rebelles du Darfour et, auparavant, la mise à l'écart de Ghazi Salah ed-Din des négociations avec le MLPS en faveur d'Ali Osman Taha.

Cette situation au sein du CN va influencer le déroulement du processus de paix dans les prochaines semaines. Il est probable que le gouvernement adoptera une ligne politique plus dure vis-à-vis du MLPS quant à l'application des accords de paix d'autant qu'un certain nombre de détails techniques reste à régler entre les deux parties. La formation d'un comité constitutionnel qui devrait élaborer la constitution permanente du Soudan est l'un des ces points (suite page 8)

S O M M A I R E

Il ne faut pas trop vite se réjouir	p. 1
<i>Hassan al-Tom</i>	
Conseil de Sécurité :	
Refus d'amnésie	p. 2
A Oslo, Enfin une bonne nouvelle	p. 5
Darfour : Industrialisation de la Haine	p. 2
Les chiffres de l'ONU	p. 2
Exactions et situation humanitaire	p. 2
Union Africaine et Militaires	p. 2
Processus de paix	p. 3
La politique rebelle	p. 3
Le Who is Who du Darfour	p. 3
<i>Africa Confidential</i>	
Vue de Khartoum la Paix avec le Sud	p. 4
Sud-Soudan : Une légitimité minimale....	p. 5
Slogan de Khartoum : Diviser pour régner	
Réconciliation difficile : Suicide politique	
Garang a deux ennemis...	
Retour des déplacés	
Total et le White Nile	p. 7
Le Front Est	p. 3
Droits de l'Homme	p. 6
Violations	
Humanitaire	p. 7
Miscellaneous	p. 7
Pétrole et Économie	p. 8
Armement	p. 8
Accord complet de Paix	p. 9
Chronologie d'un conflit	p. 10

Les chiffres de l'ONU

200 000 morts de maladies ou de malnutrition.

50 000 tués, fusillés, poignardés ou brûlés vifs.

On prévoit 10 000 morts par mois.

2,4 millions de déplacés à l'intérieur du Soudan dont 1 million en 2004.

200 000 réfugiés au Tchad.

On prévoit 3 millions de déplacés/réfuégiés, fin 2005.

Les travailleurs humanitaires sont 9 000.

Pour tout le Soudan, y compris le Sud, les Nations unies ont reçu 25 millions de dollars sur les 500 millions nécessaires. Des milliers de personnes meurent chaque mois dans les camps selon MSF, dans la majeure partie des cas, de violence (les *janjawid* y font la loi VS).

Exactions et situation humanitaire

Fatima, 15 ans, a été violée le même jour par 8 *janjawid*. Elle est enceinte de sept mois.

La police, remplissant son devoir, l'arrête pour fornication puisqu'elle est enceinte sans être mariée.

« - Qui est le père de ton enfant ?

- Je n'en sais rien, ils étaient 8 à m'avoir violée et aucun n'a dit son nom ».

Elle fut donc condamnée à être flagellée ou à payer une énorme amende. Grâce à l'aide du clan, l'amende put être payée.

[Dans ce cas, si la jeune fille donne le nom du père on le convoque, on lui demande de confirmer les faits, s'il les admet, on lui intime l'ordre de se marier. S'il n'admet pas ou en cas de père inconnu, la flagellation est de règle].

Des petites filles terrifiées, dans les camps du Darfour, se demandent si elles doivent choisir une stigmatisation sans fin pour avoir un enfant *janjawid*, ou le couteau de la sage-femme qui les fera avorter mais les conduira peut-être à la mort.

Chaque semaine, d'après les sages-femmes, à la seule al Ryad, une banlieue de Khartoum où des Darfouriens ont trouvé refuge, une dizaine d'enfants nés de viols, reconnaissables à leur peau plus claire, viennent au monde.

Après une amélioration en février, les attaques de villages ont repris avec leur cortège de pillages, de meurtres, de viols, d'incendies volontaires. On compte de plus en plus souvent des hommes brûlés vifs ou mutilés. Castrés par exemple. Des paysans sont tués alors qu'ils vont dans leurs champs. Selon l'Union Africaine, le 9 avril, 350 miliciens ont attaqué un village, tuant, pillant, brûlant tout sauf la mosquée. Des centaines de réfugiés arrivent au lointain Ghana. Dans les camps de déplacés, de plus en plus peuplés, la tension monte à cause du manque d'eau ; non seulement les *janjawid* violent systématiquement les femmes qui vont chercher du bois pour la cuisine, mais ils enlèvent les enfants de plus en plus souvent. Dans seulement un camp, les troupes de l'Union Africaine escortent les femmes pour les protéger.

L'Union Africaine arrive parfois à rendre des endroits plus sûrs. Ainsi ayant appris qu'une attaque *janjawid* était planifiée à Labado, une ville de 27 000 habitants, elle y a stationné 100 hommes, et Labado est calme. Ainsi certains déplacés ont pu retourner à Tinné sur la frontière tchadienne.

Les Nations unies se sont plaintes au gouvernement de ce

L'industrialisation

Musa Hilal, le principal chef *janjawid* (VS n° 125), a accordé un « Tous les combattants [*janjawid*] sont dirigés sur le terrain par de du commandement occidental et de Khartoum ». Voilà un témoin Khartoum dans les crimes contre l'humanité commis au Darfour.

que les travailleurs humanitaires étaient souvent détenus ou harcelés. Certains d'entre eux sont arrêtés pour avoir un appareil photo et avoir vraisemblablement interviewé les déplacés. Ils sont menacés d'un procès pour haine de l'État, crime passible de la peine de mort. Khartoum dit que c'est de leur faute si le monde a une si mauvaise opinion de la politique soudanaise au Darfour. Les Nations unies se plaignent aussi des vols de camions de nourriture de plus en plus nombreux.

Last but not least, fin février, les *janjawid* ont prévenu les chauffeurs de camions qu'ils volaient, qu'ils allaient attaquer les humanitaires étrangers. La raison en serait que sous la pression internationale, le gouverneur du Darfour ouest leur a demandé de rendre à l'armée les véhicules qu'elle lui avait prêtés. Quarante-quatre agences des Nations Unies et ONG ont regroupé leurs forces dans la ville de Geneina. Le 22 mars, une américaine appartenant à l'USAID s'est fait tirer dessus et a été blessée au visage. Ce n'est pas la première fois qu'un humanitaire est attaqué, ainsi des volontaires appartenant à *Save the Children Fund* ont été tués. Mais cette fois il s'agissait d'une Américaine. Aussi l'État soudanais en coopération avec l'ambassade américaine mène une enquête quoiqu'il dise bien entendu être certain que la faute en revient aux rebelles. Le Mouvement de Libération du Soudan a rejeté l'accusation gouvernementale.

Union Africaine et Militaires

Les forces africaines d'observation du cessez-le-feu ne s'élèvent qu'à 2 200 hommes pour un État de la taille de la France. Selon l'ONU ils devraient être 8000. Ces forces devaient faire une carte des positions occupées par le gouvernement et par les rebelles, mais on n'en a pas de nouvelles. Bien sûr, le fait qu'ils n'aient droit que de vérifier le cessez-le-feu entre le gouvernement et les rebelles, mais pas celui de s'occuper des *janjawid* ni de protéger les civils limite beaucoup leur action. Le parlement pan africain a demandé qu'ils protègent les civils. Des chefs d'État africains ont appelé à ce qu'ils séparent les combattants, mais pas les combattants des civils ! Le Secrétaire Général des Nations Unies a suggéré l'envoi d'une force onusienne, ce qui a été refusé par l'État soudanais et vivement critiqué par les États africains. Le gouvernement de son côté, comme preuve de bonne volonté, a ramassé les armes des civils, surtout des africains. Mais pas celles des tribus arabes *janjawid* impliquées dans le conflit.

Le Tchad a accusé le Soudan d'abriter et d'armer « l'alliance nationale de la résistance », un groupe d'opposants armés. Le vice-président Taha a de son côté accusé le Tchad d'armer les rebelles.

Processus de paix du Darfour

A Tripoli de Libye, à Nyala, et bientôt au Caire, Khartoum conduit des pourparlers SANS les rebelles. L'Union africaine a reconnu que son approche en 2004 avait été un échec parce que les problèmes de sécurité immédiate étaient liés aux problèmes politiques. Elle a

tion de la haine

l'interview à *Human Rights Watch*, prise en vidéo. Il a déclaré :
hauts commandants militaires [...] Ces gens reçoivent des ordres
 un message qui corrobore ce qu'on savait déjà des responsabilités de
 et intéresserait beaucoup la Cour Pénale Internationale.

* *

créé un groupe comprenant le Nigeria, l'Égypte, la Libye, le Tchad, pour préparer la voie à la paix, si possible avant la fin de la période pré intérimaire de la paix du Sud en juin ou au plus tard à la fin de l'année. Le groupe s'est rencontré à N'Djaména le 17 février pour essayer de faire fonctionner la commission de cessez-le-feu et la commission jointe qu'elle envisage d'établir au Soudan, à el Fasher, capitale traditionnelle du Darfour. Le cadre adopté est celui de l'accord du Sud. L'étape suivante concerne l'aspect politique où trois principaux problèmes surviennent.

Tout d'abord le gouvernement du Darfour. Doit-il ne former qu'un seul État fédéré- retrouvant l'unité qu'il avait jadis quand il était indépendant, ou trois comme maintenant ? Quels seront les pourcentages de postes donnés aux parties au conflit pendant la période intérimaire ? Cela semble discutable pour Khartoum. Devra-t-il y avoir une période intérimaire ou des élections aussi tôt que possible ? Mais l'accord de paix du Sud prévoit des élections générales dans 2 ans.

Le second problème concerne la représentation du Darfour dans le gouvernement central. Le MLS et le MJE veulent un vice-président issu du Darfour, ce qui ne suscite aucun enthousiasme de la part de Khartoum qui a déjà un vice-président sudiste. Les rebelles demandent aussi un quota de postes centraux au prorata de la population du Darfour. Cela demanderait un ajustement des postes qui ont été attribués au Sud.

Le troisième problème est l'armée du Darfour que les rebelles voudraient séparée, comme celle du Sud. Pour ce point MLS et MJE semblent n'avoir aucun soutien extérieur. Les rebelles ne voulaient plus reprendre les pourparlers tant que les criminels de guerre et autres accusés de crimes contre l'humanité n'étaient pas déférés à la Cour Pénale Internationale (Lire l'article sur le Conseil de Sécurité). On a eu beau leur dire que d'habitude la paix passe avant la justice, leur détermination semble inébranlable. Après la Résolution du Conseil de Sécurité envoyant les auteurs de crimes contre l'humanité au Darfour devant la Cour Pénale Internationale, les rebelles ont déclaré être prêts à reprendre les pourparlers.

La politique rebelle

Le M/ALS a tenu une conférence politique à Asmara destinée à structurer le mouvement et unifier sa direction. Il semble y avoir des difficultés entre les Zaghawa et les Four/Masalit. D'autre part l'armée trouve que les politiques se reposent à Asmara où ils risquent de subir des influences érythréennes indues. Le Président a déclaré qu'il remettrait toutes les personnes nommées par la Commission des NU (voir VS janv. fév.) à une cour internationale.

Le MJE aurait fait connaître son désir de négocier directement avec Khartoum.

Le MNRD est de plus en plus en question. Il a été armé très rapidement et semble entraîné au Tchad d'après les méthodes franco-tchadiennes contrairement aux techniques anglo-soudanaises des autres mouvements.

LE WHO'S WHO DU DARFOUR (Africa confidential, Extraits, 21 février 2005)

Le rapport de la commission d'enquête internationale des Nations unies sur les atrocités au Darfour cite 51 personnes pour lesquelles elle recommande des poursuites devant le CPI. Le dossier a été scellé et sera ouvert par le "procureur compétent".

Les noms possibles ont été publiés par des gouvernements, le congrès américain, des organisations de défense des droits de l'homme et des media.

- le vice-président **Ali Osman Mohamed Taha**
- Général **Nafi'e Ali Nafi'e** : ancien patron du renseignement extérieur ;
- Général **Salah Abdullah "Gosh"**, Darfour: chef des services secrets ;
- Général **Abdullah Ali Safi el Din el Nur** : secrétaire d'Etat aux affaires du gouvernement décrit comme "coordinateur général des janjaweed" ;
- Colonel **Ahmed Mohamed Haroun** : ministre des Affaires intérieures ;
- **Ali Ahmed Kurti** : ministre, ancien patron des milices des *People's Defence* ;
- **El Tayeb Ibrahim Mohamed Kheir** : conseiller à la sécurité présidentielle,
- Général **Mutref Sideeg**: sous-secrétaire aux Affaires étrangères ;

La liste des commandants des *janjaweed* :

- **Musa Hilal Musa** : coordinateur des *janjaweed* ;
- Général **Hamid Dawai** : leader de Terbeba-Arara-Beida ;
- **Abdullah Mustafa Abu Shineibat** : région de Habila et Foro Burunga ;
- **Omada Saef** : région de Misterei ;
- **Omar Babbush** : région de Habila et Foro Burunga ;
- **Ahmed Dekheir** : région de Mornei ;
- **Ahmed Abu Kamasha** : région de Kailek ;

Plus les noms suivants :

- **Abdel Hamid Musa Kasha** : ministre du Commerce ;
- Général **Abdel Rahim Mohamed Hussein** : ministre de la Police ;
- Général **Adam Hamid Musa** : gouverneur du sud Darfour
- Général **Mohamed Ahmed Ali** : directeur de la police a attaqué des personnes déplacées du Darfour ;
- **Mohamed Yussef Abdullah** : secrétaire d'Etat aux Affaires humanitaires ;

Autres personnalités potentiellement dignes d'intérêt :

- Général **Abdel Karim Abdullah** : chef des services secrets ;
- Général **Awad Ibn Auf** : chef du renseignement militaire ;
- Général **Bakri Hassan Salih** : ministre de la Défense ;
- Général **Omer el Beshir** : Président.

LE FRONT EST

Depuis longtemps l'Est du Soudan, - les collines de la Mer Rouge, - se plaint, comme jadis le Sud, comme aujourd'hui le Darfour, d'une marginalisation bien réelle. Les deux mouvements rebelles, le Congrès Béja et les Lions libres (Rashaïda) se sont unifiés en un Front Est. La situation est aussi tendue que dangereuse. Le Front Est voudrait profiter des bénéfices de Port-Soudan, des mines d'or et des périmètres irrigués du Gash et de Tokar.

Le Front devait négocier avec Khartoum, mais a déclaré que « le gouvernement ne souhaitait que gagner du temps ». Le Royaume-Uni a proposé de servir de médiateur.

Il n'y aura pas de vraie guerre dans l'Est sans l'accord de l'Érythrée qui a des ennuis dangereux avec l'Éthiopie. Des opposants armés érythréens opèreraient au Soudan.

Conseil de Sécurité

Le refus d'amnésie

On y a discuté le Soudan pendant des semaines. Il fallait une triple Résolution. Envoyer une force de maintien de la paix de 10 000 hommes au Sud. Tout le monde était d'accord. Décider de sanctions contre le Soudan pour sa conduite au Darfour. Là les choses se gâtaient. Comme toujours les Russes ne voulaient pas d'embargo sur les importations d'armes qu'ils exportent au Soudan, les Chinois, soutenus semble-t-il par la France, pas d'embargo sur l'exportation du pétrole qu'ils importent, les arabes et les africains, pas de sanctions du tout, « elles n'aident pas le Soudan à obéir aux résolutions du Conseil de Sécurité ». Enfin, selon la conclusion du rapport d'enquête de la commission des Nations-unies, ordonner de déférer à la Cour Pénale Internationale (CPI) les criminels de guerre au Darfour. On sait que les États-unis sont farouchement opposés à cette instance qui pourrait juger des Américains pour des raisons « frivoles ou politiques » et n'offrirait pas de garanties sûres. Opinion rejetée par tous les Européens. Tous ces débats prirent un temps qui fut mis à profit : l'Union Africaine proposa la création en Afrique d'un comité pour la Justice et la réconciliation qui fut rejeté par Khartoum ; le Soudan mit en mouvement le jugement de 146 personnes inconnues, dont aucun *janjawid*. Rappelons qu'au Soudan, les aveux obtenus sous la torture ont force de preuve, preuve unique bien souvent. C'eût été bien commode pour se débarrasser de quelques opposants.

Finalement, il fut décidé de présenter trois résolutions. La première, parlant de la force de maintien de la paix au Sud-Soudan fut bientôt votée.

La seconde contient des sanctions personnelles, saisies de biens et interdiction de voyager, contre les responsables d'exactions, dont les noms seraient réunis par les membres du Conseil de Sécurité, les membres de la Commission ayant remis leur liste de criminels sous enveloppe scellée pour la seule CPI. Elle limitait l'arrivée d'armes au Darfour. Peu efficace.

La France préparait de longue date une troisième Résolution pour la saisine de la CPI. Qui fut votée le 31 mars, les États-unis, pressés par les Nations Unies, par l'Union Européenne et par leurs propres associations de Droits de l'homme dont *Human Rights Watch*, s'abstenant. Selon cette Résolution ne peuvent être poursuivis pour des actes commis au Soudan, les citoyens de pays n'ayant pas signé le traité de Rome instituant la CPI, et donc pas les Américains. De plus, les Nations Unies n'auront pas à régler les dépenses afférant au fonctionnement de la CPI pour le Darfour, seuls les États ayant signé le traité de Rome le feront.

Ce résultat laisse trois questions en suspens :

1 - Qu'aurait pensé le monde si, faute de ces concessions, les Américains avaient opposé leur veto à la Résolution, alors que ce sont eux qui ont proclamé qu'au Darfour, il s'agissait d'un génocide ?

2 - Ces mêmes concessions aux États-unis, feront penser au Soudan que la justice a deux poids, deux mesures, puisque le Soudan a signé le traité de Rome mais ne l'a pas ratifié. Elles ouvrent ainsi possibilité à débats.

3 - Quels criminels du Darfour pourra juger la CPI dans la pratique ?

Les premières réactions soudanaises furent énergiques. Lors d'un service religieux il fut dit que la résolution visait « le peuple soudanais et l'Islam ». Parce que l'on veut empêcher le massacre des africains du Darfour, des musulmans ? Une énorme manifestation contre la décision du Conseil de Sécurité a eu lieu à Khartoum. Toutes les

écoles et les bureaux ont été fermés et leurs occupants emmenés *manu militari* manifester, des personnalités du régime, sont allées et la télévision était présente. Les manifestants ont hué les Nations Unies, les États-unis, qui s'étaient abstenus, et la France, oubliant le soutien ayeugle qu'elle avait apporté au régime depuis son coup d'État. Le Président Béchir a juré qu'il ne remettrait personne à la CPI. Mais qui s'intéresse à ce que dit Béchir ? Le gouvernement a établi un comité pour étudier la résolution. Mieux, le représentant spécial au Soudan des NU est allé au Darfour expliquer aux gens les résolutions, les menaces étant implicites.

Les rebelles se sont beaucoup réjouis de cette décision. Ils reprendront les pourparlers. Si Sadiq el Mahdi ne soutint pas les sanctions économiques « qui feraient souffrir les Soudanais », il appuya la Résolution. Pour le punir, alors qu'il se trouvait en France, les forces de sécurité ont arrêté une quinzaine de ses partisans et détruit le siège de son parti qu'elles déclarèrent illégal. Renseignement pris à la direction des partis politiques (qui ne dirige pas le parti gouvernemental bien entendu), c'était faux.

Quoi qu'il en soit la CPI s'est déjà saisie de tous les documents accusateurs préparés par la Commission d'enquête.

Pour arrêter la guerre du Darfour, une Résolution possible n'a pas été proposée, un mandat du chapitre 7 qui autorise les NU à envoyer des forces de maintien de la paix dotées de larges pouvoirs, sans le consentement de l'État concerné. Elle aurait pu déléguer le pouvoir à l'Union Africaine, présente sur le terrain comme observateurs.

VUE DE KHARTOUM

La Paix avec le Sud

Lors de la présentation de l'accord de paix au parlement pour ratification, Ali Osman Taha avertit les députés qu'ils ne devaient rien changer au texte. Beaucoup de gens du Nord lisaient le texte pour la première fois. S'ils sont contents de la paix et de la démocratisation, ils sont suffoqués par l'étendue des pouvoirs accordés au Sud. L'armée notamment apprend avec stupéfaction qu'elle doit se retirer du Sud, bien qu'elle n'ait pas été battue. Elle pense qu'avec ce gouvernement l'armée n'est plus vraiment nationale.

Le parti National du Congrès se préparait au partage du pouvoir en libérant des postes qui seraient attribués à des officiels MLPS, pour lesquels se disposaient résidences et véhicules, dans un effort de les incorporer dans le style de vie des officiels de Khartoum et de renforcer leur désir d'unité. Le représentant spécial du Secrétaire Général des Nations unies s'était vu accorder, selon le traité de paix, des pouvoirs tout à fait exceptionnels de surveillance des performances gouvernementales.

La commission d'évaluation prévue par l'accord, n'a pas encore été mise sur pied. L'arrivée à Khartoum des représentants du MLPS fut passée complètement sous silence et, semble-t-il, aucune attention officielle ne leur a été accordée. Ils organisèrent un rallye politique à Khartoum où ils furent acclamés par des milliers de sudistes déplacés.

Nous autorisons la reproduction des articles de ce bulletin à condition d'en citer la source et de ne pas en modifier le contenu.

BULLETIN EDITE PAR LE COMITE DE VIGILANCE POUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTES AU SOUDAN

31, RUE FRIANT - 75014 PARIS - TEL : 01 45 40 75 76 - FAX : 01 45 43 52 78. - E-mail : vigilsd@wanadoo.fr

Dépôt légal : Avril 2005 - ISSN 1286-6121 - Directrice de la Publication : Simone DUMOULIN

Une légitimité minimale après tant d'illégitimités maximales

La paix signée le 9 janvier est un immense pas en avant ; son chemin n'est pas que de roses.

Le slogan de Khartoum : Diviser pour régner

Tandis que petit à petit de nouveaux États, l'Allemagne, le Canada, l'Italie, l'Ouganda et la Chine se proposaient de contribuer en hommes à la force de maintien de la paix au Sud-Soudan qui coûtera dès la première année un milliard de dollars, une milice progouvernementale du *South Sudan Defence Force* (SSDF) reprit, pour le gouvernement, la ville d'Akobo qui était aux mains de l'ALPS depuis un temps considérable, détruisant l'église, une partie de l'hôpital et 2000 huttes. Pire, nombre de ces milices continuent à œuvrer dans la région de Malakal (nord-est du Sud), sans que l'État soudanais ne les intègre dans son armée, conformément aux accords de paix. Il est peu probable d'ailleurs que ces miliciens soient prêts à se rendre au Nord pour rejoindre l'armée soudanaise. Mais ils garderont leur allégeance au gouvernement. Pendant la période de transition de 6 ans et demi, ils poseront un vrai problème à l'ALPS, et aussi aux populations des régions pétrolifères. Ils continueront à les taxer, à limiter leur liberté de mouvement et à les pourchasser devant l'avance de l'exploration pétrolière, comme ils le font depuis 1999, d'une manière comparable à ce qui se passe au Darfour depuis 2003. N'étant pas payés, ils vivront de pillage sur un habitant démuné.

Une réconciliation entre l'ALPS, le SSDF et les autres est-elle possible ? Khartoum dont la politique permanente a été de diviser pour régner ne la favorisera pas. Il veut garder ses alliés au Sud, afin, au mieux, d'avoir un référendum en faveur de l'unité, au pire d'unir au Nord les régions pétrolifères. La télévision soudanaise fait appel à de nouveaux volontaires miliciens. Des rapports selon lesquels le gouvernement essaie de les établir dans les zones frontalières, les Monts Nouba, le Haut Nil Bleu, Abyei, [et au Darfour ?] sont très préoccupants.

Le MLPS à Juba

Dans la joie populaire, une délégation du MLPS s'est rendue à Juba, capitale du Sud-Soudan, encore occupée pour 2 ans et demi par les forces gouvernementales, enclavée au milieu de zones tenues par l'ALPS. Elle a demandé au gouvernement que les points de contrôle et le couvre-feu soient supprimés et que les routes soient ouvertes.

Réconciliations difficiles : Un suicide politique

Le MLPS ne semble pas vraiment gouverner le Sud, chaque État fédéré paraissant semi indépendant. Ses efforts pour une réconciliation Sud/Sud semblent voués à l'échec. Le besoin de participation est flou. N'est-ce pas un suicide politique des opposants ?

Un groupement de société civile fut organisé par *Justice Africa*, une association inspirée par Alex de Waal qui appartient à la délégation européenne à Khartoum dans les années 80. Avec des juristes sud-soudanais, une consultation de 70 participants eut lieu à Nairobi qui prépara une constitution du Sud-Soudan. Bien que se basant sur l'accord de paix, sa tendance est un nationalisme sud-soudanais, favorable à l'indépendance. On y lit notamment « Tout changement anti-constitutionnel

de gouvernement dans la capitale nationale Khartoum pendant la période intérimaire revient ... à l'abrogation du traité de paix... [et] permettra à l'Assemblée du Sud-Soudan ... une déclaration unilatérale d'indépendance sans référendum ». Ce projet prévoit aussi une commission sudiste de référendum, non prévue par l'accord de paix. Il parle de nationalité sud-soudanaise. Il veut que les institutions sud-soudanaises « forment » l'Armée de Libération du Peuple Soudanais- comme si l'ALPS, pour laquelle c'est une menace, n'existait pas depuis 22 ans. Beaucoup d'articles, notamment sur les droits, sont repris de la constitution ougandaise. Ce projet de constitution semble avoir pris de court le MLPS.

Garang a trois ennemis, le gouvernement, les autres sudistes et Kony

C'est beaucoup. Mais peut-être la présence de femmes accélérerait-elle le processus de paix. La résolution 1325 du Conseil de Sécurité exige une plus grande participation des femmes aux activités de maintien de la paix, l'objectif des Nations Unies est d'obtenir la parité. Outre ces deux ennemis, Garang en a un troisième, l'ougandais Joseph Kony, leader de l'Armée de Libération du Seigneur, qui pille, enlève, massacre et fut longtemps armé par Khartoum. Il était poursuivi sur la frontière soudanaise pas les forces ougandaises mais s'est échappé plus au Nord, près de Bor, en plein Sud-Soudan (Newvision 24 03).

La conférence épiscopale des évêques catholiques du Soudan, après s'être réjouie de la signature de la paix, a rappelé ses précédents propos sur la nécessaire lutte pour construire la paix avec les libertés, le respect des cultures, l'égalité des chances, la promotion du dialogue, un système judiciaire juste et indépendant, un gouvernement transparent au service du peuple, une aide étant importante dans les débuts, et propose ses services pour la réconciliation.

Le retour des déplacés : un morne désespoir

Il y a énormément de mines anti-personnelles ; il faudra des années pour en venir à bout. L'aide financière internationale, tout entière dirigée vers les victimes du tsunami, n'a apporté que 25 millions de dollars et promis 25 autres millions de dollars pour les 500 millions de dollars nécessaires. Cependant depuis la paix le 9 janvier jusqu'au 4 avril un demi million de déplacés étaient rentrés ; l'eau manque, tout manque, et les gens sont désenchantés. Les Églises appellent désespérément à l'aide pour combattre la faim et l'absence de formation. En attendant les fonds promis à Oslo.

(suite page 7)

A Oslo

Enfin une bonne nouvelle

Une conférence réunissant 60 nations à Oslo, s'est engagée à donner au cours des deux années à venir 4,5 milliards de dollars au Soudan pour sa reconstruction et ses besoins humanitaires. Le Soudan participera à 5,2 milliards de dollars sur ses ressources pétrolières. A l'heure où nous mettons sous presse, nous ignorons si la communauté internationale conditionne sa générosité au respect des droits de l'homme, à la démocratie et à la paix.

Violations

- Lors du procès pour une tentative de coup d'État en mars, la cour a rendu un non-lieu pour manque de preuves à l'égard de 3 inculpés faisant partie du Congrès National Populaire de Tourabi. Alors qu'ils suivaient la procédure pour sortir de la prison de Kobar, ils furent emmenés par les forces de Sécurité dans un lieu inconnu au mépris de la justice (AFP 23 02). Depuis, 20 des accusés ont été condamnés de 5 ans à 15 ans de prison, et cinq acquittés. Les condamnés vont faire appel (AFP 14 04).

A propos du procès pour une tentative de coup d'État en septembre 2004, tentative dont *Vigilance Soudan* a toujours mis en doute l'existence, l'Attorney General a dit qu'il s'attendait à ce que 72 hommes soient condamnés à mort ayant avoué leur crime. Lors du procès, ces hommes avaient tous déclaré avoir été torturés, suspendus par les pieds à un ventilateur avant d'être battus et menacés de mort jusqu'à ce qu'ils avouent et signent les 38 chefs d'accusation. L'attorney general nie qu'ils aient été torturés mais reconnaît la mort de l'un d'entre eux en détention, Shams ed Din Idriss. Les forces de Sécurité avaient commis l'imprudence de rendre le corps à la famille qui fit faire une autopsie qui montra des membres brisés et un coup à la tête. Un autre d'entre eux fut tué en détention, mais la famille, terrifiée par la Sécurité, refusa que son nom soit prononcé. La technique fait penser à l'affaire Hilary Boma (*Abel Alier*, Karthala), où après la mort de plusieurs des leurs sous la torture, les prisonniers, ayant compris que la Sécurité ne recherchait pas la vérité, mais seulement des coupables pour un acte imaginaire, avouèrent. L'Attorney general a promis à nouveau une enquête sur le cas de Shams ed Din, comme il l'avait fait, il y a six mois, lors de l'événement. Une vingtaine d'inculpés appartiendraient au parti de Tourabi, le Congrès Populaire, les autres seraient du Darfour (Reuter 24/27 mars). Tourabi lui-même, qui est déjà détenu, n'a pas été inculpé : la colère populaire eût été trop grande, peut-être le régime redoute-t-il aussi son verbe puissant ou un refus de condamnation par les juges.

- Selon les Nations unies qui ont accusé Khartoum de violer les droits de déplacés, au moins 11 000 personnes déplacées ont été forcées de quitter le bidonville de Shikan à 18 kilomètres au Nord de Khartoum, après que les forces de sécurité les aient embarquées contre leur gré, sans les prévenir à l'avance ni sans leur permettre d'emporter quoi que ce soit, sauf les vêtements qu'elles portaient à ce moment. Ces camions les ont emmenées à El Fateh, une zone désertique à 38 kilomètres au Nord d'Omdurman où absolument rien n'était préparé pour les recevoir. El Fateh est habitée par environ 300 000 personnes déplacées qui ont été chassées de leur bidonville ou camp. Shikan a été détruit avec les possessions de ses anciens habitants, un club de femmes etc. Le but de l'opération serait de construire un nouveau quartier résidentiel avec eau et électricité. Bien entendu le gouvernement soudanais a dit que l'opération avait eu lieu en accord avec la population de Shikan. Nous en croirions plutôt les Nations unies (AFP 21 03, IRIN 23 03, Reuters 29 03).

- Une Érythréenne nommée Semhar a été arrêtée le 22 février dans une cafétéria parce qu'elle ne portait pas de voile et a reçu 35 coups de fouet (VS). Aucune loi n'ordonne le port du voile et nombreuses sont les femmes qui n'en portent pas.

- Un membre du Parlement originaire du Darfour, Ali Hussein Dousah, a été empêché par les forces de sécurité, alors que tous ses papiers étaient en règle, un quart d'heure avant le décollage de l'avion, d'embarquer pour se rendre à la Commission des Nations Unies à Genève (AFP 6 4).

- L'affaire suivante nous paraît intéressante pour sa technique souvent employée par le gouvernement. Il y

suffit d'un traître. Le siège social de l'Église épiscopaliennne a été vendu sans l'aveu des autorités religieuses à une société arabe al Ghazal Residence entreprise le 20 mai 2004, et saisi armes au poing, ordre étant intimé aux épiscopaliens de vider leurs affaires, sur la base d'un ordre d'éviction de la Cour. Sur plainte de cette Église, une injonction de la cour ordonna au nouvel occupant de ne pas toucher à la propriété tant que la dispute sur le fond ne serait pas réglée. Peu leur en chaut. Des représentants de l'Église virent d'énormes travaux. Ils portèrent plainte. Interrogée, la société nia avoir fait des travaux. Le tribunal nomma un expert qui déclara qu'il y avait « une complète rénovation de la construction ». Affaire à suivre.

Que s'était-il passé ? La transaction avait été faite par Gabriel Roric un ancien ministre et un évêque détroqué qui s'était présenté pour la vente comme l'archevêque responsable. Quand la propriété avait été achetée par l'Église en 1993, il en avait été nommé trustee. Depuis il fut renvoyé de l'évêché épiscopalien de Rumbek il y a 2 ans. A la fois évêque et ministre d'un gouvernement islamiste, Gabriel Roric était une épine dans le flanc des épiscopaliens qui lui demandèrent maintes fois de renoncer à son poste politique –qu'il conserva 10 ans jusqu'à son renvoi par le gouvernement-, de retourner à son diocèse et de rendre les titres de propriété qu'il conservait. Il refusa et s'efforça de monter une église épiscopaliennne rivale. Cependant bien que le bureau des hypothèques eût endossé la vente, il n'y avait pas de document de vente et la signature sur le nouvel acte était celle d'un musulman. Quand l'ancien archevêque de Cantorbéry vint à Khartoum, il souleva le problème avec Ali Osman Taha à qui il remit des documents dont une lettre de Roric adressée à des membres du gouvernement annonçant son projet de réorganiser l'Église sous sa direction, lettre écrite sur papier à en-tête du parti au pouvoir. L'archevêque soudanais se demande jusqu'à quel point le parti au pouvoir et le gouvernement sont impliqués dans cette tentative de déstabilisation de son Église qui compte 5 millions de fidèles (Compass 24 02).

- Le Soudan a relâché 23 des 25 protestataires qui faisaient la grève de la faim à Kassala pour avoir été détenus sans charge après une manifestation contre l'abandon de l'Est par Khartoum. On est sans nouvelles des deux autres qui ont été transférés à Khartoum. Lors de la démonstration une vingtaine de manifestants avaient été tués : la police dit avoir ouvert le feu parce qu'elle était attaquée, mais a reconnu que les manifestants n'avaient aucune arme (Reuter 15 02). Seize leaders sont toujours en prison (AFP 05 03).

- A notre connaissance pour la première fois, les États-unis ont demandé au Soudan de s'arrêter de harceler deux citoyens, Mudawi Ibrahim Adam et Salah Mohammed Abd el Rahman pour avoir parlé des funestes événements du Darfour. Mudawi a été inculpé de crimes contre l'État (UPI 02 03). Il a été relâché le 10 mars et a été admis à l'hôpital pour se remettre de sa grève de la faim (Reuter 10 03).

- Sur son site le *Sudan Monitor*, un journal de langue anglaise, a publié un article « les deux poids deux mesures du gouvernement ». Il note que le gouvernement a institué un comité pour établir les pertes subies au Darfour aux fins de compensation. Il s'étonne qu'un comité semblable n'ait pas été établi concernant les pertes subies par les civils du Sud-Soudan, des Monts Nouba, du Haut Nil Bleu et d'Abyei (14 02 BBC).

Des émeutes étudiantes à propos des élections, ont eu lieu à l'université de la Gezireh qui a été fermée sine die (AFP 28 02). D'autres manifestations ont eu lieu à Khartoum et à el Delenj dans le centre du pays pour des élections truquées où un étudiant a été tué et 21 blessés (Reuter 13 04).

Humanitaire

-L'Union Européenne a donné 30 millions d'euros pour promouvoir l'éducation primaire. Il n'est pas clair s'il s'agit du Sud ou de tout le Soudan (SUNA 12 02).

Miscellanous

- **Francis Geus**, directeur de la mission archéologique française au Soudan, qui a consacré toute sa carrière à ce pays, est mort en janvier à 63 ans. Il appartenait à l'université de Lille. Il a longtemps conduit des fouilles dans l'île de Saï sur le Nil, site datant de 15 000 ans et occupé sans interruption. Aussi compétent et talentueux que modeste et profondément bon, Francis laisse un souvenir inoubliable. Vigilance Soudan témoigne toute sa sympathie à son épouse Carla et à ses fils Jérémie et Philippe.

C'est à la suite d'une erreur de manipulation que cette triste nouvelle n'a pas paru dans le dernier numéro.

La France est le seul pays à avoir des bureaux permanents au musée de Khartoum. Les archéologues n'ont plus que deux ans pour sauver les trésors qui seront noyés sur 170 kilomètres en amont du barrage de la 4^{ème} cataracte.

- Le cheikh soufi Abdel Rahim el Bouraï est mort à 82 ans. Il eut des centaines de disciples venus du Soudan ou de la Corne, écrivit des poèmes mystiques et fut l'un des rares leaders religieux musulmans à avoir rencontré les leaders des groupes rebelles soudanais. Le MLPS lui a rendu hommage. Il appartenait à la confrérie de la Sammaniya. Après avoir harcelé les Soufis, le régime constata qu'il ne pouvait se battre contre tout le monde et les autorisa à condition qu'ils se soumettent.

- Le vieux chef du parti communiste soudanais, Ibrahim Nogoud, qui se cachait dans Khartoum depuis qu'il avait été relâché d'un emprisonnement après le coup d'État de 1989, a reçu la visite du chef de la Sécurité Salah Abdullah Mohamed, qui lui a dit que ses services avaient toujours su où il se trouvait et qu'il n'avait plus besoin de se cacher puisque la Sécurité ne le recherchait plus. La Sécurité a voulu lui faire savoir qu'elle l'emprisonnerait quand elle voudrait et lui conseiller de rejoindre les partis autorisés à condition d'avoir les mêmes buts. Les partis communistes français et soudanais ont lancé un vibrant accord en faveur du Darfour (SUNA/Sudan Tribune 07 04, AFP 08 04).

- Après que les États-unis aient limité les déplacements des diplomates soudanais à 25 kilomètres autour de Washington, un officiel de la Sécurité a déclaré que l'ambassade des États-unis avait des activités suspectes, que les visites de Soudanais aux ambassades devraient être vérifiées. Le Soudan a aussi imposé des restrictions de déplacement aux diplomates américains, les autorisant à ne se rendre qu'à 25 kilomètres du palais présidentiel (Xinhua net 25 02, Al Shark al Awsat 04 03, AFP 17 03). Les États-unis ont immédiatement supprimé les interdictions de déplacement des Soudanais (Xinhua).

- La Grande-Bretagne a dû rappeler 428 produits, parce qu'un colorant cancérigène appelé Soudan, s'est trouvé dans du chili utilisé pour faire de la Worcester sauce. L'ambassadeur du Soudan a protesté contre ce nom. L'agence responsable a déclaré que le colorant s'appelait ainsi depuis qu'il fut découvert par un savant appelé Daddi en 1896.

Autre incident, aux États-unis : une transcription sur internet apprit au Soudan que les États-unis y avaient fait des tests nucléaires « déplaçant 12 millions de tonnes de terre et creusant un cratère de 100 mètres de profondeur et de 300 mètres de diamètre ». Fureur soudanaise bien compréhensible. Finalement il s'agissait d'une erreur de typographie et il fallait lire Sedan au Nevada. (AFP 11 03).

Malgré les explications, il en restera qu'il y a eu de furieuses campagnes de presse et un mauvais sentiment-bien inutile à susciter.

- L'anglais sera enseigné au Soudan dès la première année primaire à partir de la rentrée de juillet 2005 (PANA 14 03).

- Selon une association de défense de la vie sauvage, l'armée gouvernementale, qui possède les armes nécessaires, serait la source d'un énorme braconnage d'éléphants et Khartoum, le pivot du trafic illégale d'ivoire (PANA 14 03).

Sud-Soudan (suite)

Premier heurt pétrolier : Total et la société White Nile

Total, qui avait exploré une concession pétrolière au Sud-Soudan, s'apprêtait à l'exploiter, quand la guerre en 1985 interrompit ses travaux, faisant intervenir une clause de force majeure. Pendant 19 ans, Total régla une redevance pour perpétuer ses droits sur le block. Fin décembre 2004, donc avant la signature de la paix, Total réactualisa son contrat avec le gouvernement soudanais, se proposant de reprendre les travaux.

La paix fut signée le 9 janvier. A en croire les documents officiels, l'accord indique que les contrats pétroliers signés avant la paix restaient valides, et qu'après la paix, ils seront attribués, dans le Sud, par une commission nationale mixte, gouvernement central, gouvernement du Sud-Soudan.

Or on apprenait le 16 février, qu'une startup britannique, le *White Nile*, avait signé un contrat pour 60% de participation dans 67 500 km² de la concession Total avec le gouvernement du Sud-Soudan. A l'annonce de la signature, les actions de la startup qui étaient vendues à 10 pennies sur le Junior Stock Market AIM, passèrent à 138,5 pennies. L'accord aurait été signé en août 2004, donc avant la paix. Le *London Stock Exchange* suspendit les cours en attendant plus d'informations, qu'il n'avait apparemment pas reçues le 13 avril. Selon *the Guardian* du 22 février, le *White Nile* est présidé par l'ancien joueur de cricket britannique Phil Edmonds.

Le gouvernement du Sud-Soudan s'apprêtait à donner le reste de la concession Total à d'autres pétroliers internationaux dont un américain. On peut imaginer qu'il cherche à se venger de la position française très défavorable à la cause du Sud-Soudan pendant une grande partie de la guerre.

Légalement la position du Sud ne semble pas justifiée. Il la baserait sur le fait que l'accord de paix ne précise pas qui doit avoir signé la concession avant l'accord de paix. Mais, en droit international, seuls les États ont le droit de le faire. Il met aussi en avant un élément militaire, l'ALPS occupe la concession Total. Par ailleurs il ne paraît pas équitable que gardent leurs concessions, les Chinois, Malais et autres Indiens qui ont profité du pétrole pendant les années de guerre, au grand dam des gens de ces régions qui furent massacrés et chassés de chez eux par Khartoum « pour protéger les zones pétrolifères », tandis que Total, qui refusa d'entrer dans ce système de protection, serait exclu du jeu.

Même si le London Stock Exchange n'approuve pas l'opération ou que Total gagne un éventuel procès, sa situation resterait délicate. La sécurité du Sud-Soudan sera assurée selon le traité par l'ALPS et des unités jointes Armée soudanaise/ALPS. Une ALPS mécontente de Total pourrait rendre la vie difficile à ce dernier. Toutefois, comme le seul oléoduc existant au Sud aboutit à Port-Soudan, dans le Nord, les deux parties vont probablement chercher à résoudre le problème. Total négocierait avec le Sud-Soudan ; cette affaire montrerait des divisions au sein du MLPS (Reuter 28 03).

PÉTROLE ET ÉCONOMIE

L'Université américaine de Harvard, après des mois de pressions de la part de ses étudiants, a vendu pour 3,42 millions d'Euros d'actions de Petrochina qui a des liens étroits avec le gouvernement du Soudan, responsable d'une campagne génocidaire au Darfour [et qui exploite le pétrole au Soudan dans des conditions de violations des droits de l'homme inadmissibles]. C'est la première fois que l'université vend ses actions pour des raisons sociales ou politiques (AP 05 04).

Le gouvernement a signé un contrat de 300 millions de dollars avec la compagnie soudanaise du White Nile, qui réunit le malais Pétronas, l'Indien Oil and Natural Gas Corp et le petit soudanais Sudapet, à ne pas être confondue avec la compagnie anglaise du White Nile (lire in Sud-Soudan Total et la société White Nile), pour développer les champs pétrolifères de Thar Jath au Sud-Soudan. Ces champs auraient une capacité initiale de 80 000 b/j en mars 2006 (Reuter 28 03).

Selon l'accord de paix, tout contrat pétrolier signé après la date de la paix doit l'être par une commission jointe, gouvernement central, gouvernement du Sud. Il ne semble que ni cette commission existe déjà, ni qu'elle ait été consultée.

Douze États producteurs de pétrole en Afrique se sont rencontrés, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Cameroun, le Congo, la RDC, l'Égypte, la Guinée Équatoriale, le Gabon, la Côte d'Ivoire, la Libye et le Nigeria ; étaient aussi présents les nouveaux et futurs producteurs, Tchad, Mauritanie, Sao Tome e Principe, Soudan.

Ils ont parlé des risques de pollution côtière, de réduction des gaz à effet de serre et enfin, plus politiquement sensible, de l'utilisation de l'argent du pétrole pour le développement et la réduction de la pauvreté (AFP 14 02).

La société pétrolière ONGC Videsh compte engranger cette année 850 millions de dollars pour sa participation au Soudan. Il l'avait achetée à 670 millions de dollars et avait dépensé 160,4 millions pour le développement (The Telegraph, India 13 03) ONGC Videsh paie ses impôts concernant le Soudan aux Pays-Bas, ce qui lui est très avantageux.

La Chine construit un nouveau pont à Khartoum en utilisant des ouvriers soudanais et des ingénieurs chinois qui ont un camp tout près avec des drapeaux et des lanternes chinois (Financial Times 22 03).

La KCB, banque étatique kenyane, s'apprête à ouvrir une branche à Rumbek, la capitale transitoire du Sud Soudan (AFP 25 02). Le gouvernement et le MLPS sont d'accord sur le nom de leur nouvelle monnaie, la livre soudanaise (SUNA 22 02).

On se souvient des disputes enflammées entre l'Égypte et les 9 autres États riverains du Nil et du lac Victoria. L'Égypte voulait que soit appliqué le traité de 1952 qui n'autorise pas les autres États à utiliser l'eau pour autre chose que la boisson. Elle menaçait de guerre. Un avis fut demandé à la Konrad-Adenauer Stiftung Foundation qui travaille avec une fondation kenyane. Selon cet avis, le traité de 1952 n'est plus valide puisque les pays en question étaient sous administration britannique. Seul le traité signé avec le Soudan en 1958 est encore valable puisqu'il le fut entre deux États indépendants (Theo Standard, Nairobi 23 02).

Neuf États de l'Afrique de l'Est, Éthiopie, Kenya, RDC, Rwanda, Burundi, Tanzanie, Ouganda, Soudan et Égypte vont former un pool de puissance électrique pour l'Afrique de l'Est (ENA 21 02) Les réseaux ne sont pas reliés.

Il ne faut pas trop vite se réjouir (suite de la page 1)

d'achoppement car le gouvernement de Khartoum considère le maintien de la chari'ah au-delà de la période transitoire de six ans comme une priorité. Les négociations avec le reste de l'opposition (AND) butent d'ailleurs en ce moment sur cette question car l'AND refuse que le comité constitutionnel, dans sa composition, octroie d'emblée une majorité au parti au pouvoir, le CN.

Dans le climat politique actuel à Khartoum après les dernières résolutions du Conseil de sécurité sur le conflit au Darfour, le gouvernement risque donc de temporiser face aux pressions internationales et surtout aux critiques émanant du sein du CN, tant les accords de Naivasha suscitent des commentaires acerbes de nombreux islamistes.

Le MLPS est lui aussi confronté à un certain nombre de défis politiques majeurs. Le dialogue Sud Sud – les discussions que le MLPS doit mener avec l'ensemble des forces politiques sudistes et autres milices - démarre lentement et très mal. Le *South Sudan Defence Force* (SSDF) de David de Chan (Chilluk), la plus grande milice armée par Khartoum, refuse de participer à ce forum. Des dignitaires sudistes appartenant aux différentes grandes tribus sudistes tels Bona Malwal, ancien ministre de l'information et architecte des accords de 1972, Aldo Ajo, grand chef coutumier, et Joseph Lago, ancien chef de la première rébellion sudiste, se sont mis en retrait et préfèrent s'allier avec Khartoum que de se ranger du côté de John Garang, qui demeure pour eux un dictateur plus dangereux. Khartoum compte bien instrumentaliser ces gens pour compliquer la vie à Garang.

Toutes ces péripéties doivent nous rappeler que l'idée de faire la paix au Sud et démocratiser le régime tout en maintenant la législation islamique a été conçue par l'éminence grise du régime de 1989 à 1998, Hassan Al-Tourabi, mais dans un autre contexte. Pour ce dernier, la paix et la démocratisation devenaient possibles après la conclusion d'une alliance entre le CN et le parti UMMA, dirigé par son beau-frère Sadiq al-Mahdi. En effet, ceci aurait permis la constitution d'une grande formation politique capable de gagner même dans des élections libres et transparentes. Or, l'aile de Ali Osman Taha qui a embastillé le vieux dirigeant islamiste pour éviter sa propre relégation, se trouve actuellement au plan politique très affaiblie par les luttes de pouvoir au sein de la famille islamiste et par la guerre civile au Darfour. Pour durer au pouvoir, Ali Osman et les siens ne peuvent que jouer la politique de la fuite en avant, d'autant plus que la saisine de la Cour Pénale Internationale et l'implication des dignitaires du régime dans les massacres perpétrés au Darfour ne laissent guère de choix.

L'avenir de la paix au Soudan reste encore très incertain : il ne faut pas trop vite se réjouir.

Hassan al-Tom

ARMEMENT

La société russe Arzamas Engineering Plant a vendu 30 transports de troupes blindés APC au Soudan (New Vision 26 02).

L'ACCORD COMPLET DE PAIX, 9 Janvier 2005

Il est composé de sept protocoles. Certains ont subi des mises au point que notre texte inclut.

*Janvier 2002 : Cessez-le-feu dans le Kordofan Sud
Pourparlers dirigés du côté gouvernemental par Ghazi Salah ed
Din qui devait, semble-t-il, s'en référer à Khartoum :*

Protocole de Machakos

(20 juillet 2002)

Trois problèmes sont traités en détail. La liberté de culte existe dans tout le Soudan, et toutes les libertés bafouées par Khartoum sont citées dans une liste interminable, sans dire bien sûr qu'elles furent bafouées. L'autonomie du Sud est établie dès la conclusion de l'accord de paix. Un référendum d'autodétermination du Sud sera tenu 6 ans 1/2 après la signature de l'accord de paix. Ce référendum donnera le choix entre l'unité, avec la continuation indéfinie du système d'autonomie du Sud, et l'indépendance. Des principes sont émis, la charia dans le Nord [les gens du Nord ont beaucoup dit que cela ne regardait pas les Sudistes qui l'ont signé.]; l'ALPS fera tout son possible pour que le référendum soit favorable à l'unité.

16 octobre 2002 : trêve qui sera reconduite.

*Pourparlers dirigés jusqu'à la fin du côté gouvernemental par
Ali Osman Mohammed Taha, premier vice-président, muni des
pouvoirs les plus étendus :*

Accord sur les arrangements sécuritaires

(25 septembre 2003)

Pendant la période intérimaire, les forces armées soudanaises et l'ALPS seront séparées et traitées également. Au cours des 30 premiers mois, l'armée soudanaise et l'ALPS se retireront, la première du Sud, abandonnant Juba, Wau, Malakal etc. et la seconde au Sud, abandonnant les Monts Nouba, le Nil Bleu Sud, Abyei et les collines de la Mer Rouge. Des Unités Jointes Intégrées seront formées en nombre égal de membres de l'armée et de l'ALPS et compteront 40 000 hommes. Elles relèveront de la présidence et seront stationnées dans les anciennes zones rebelles et à Khartoum. Les milices seront supprimées et leurs membres intégrées dans l'armée et l'administration. Si le référendum est en faveur de l'unité, toutes les forces soudanaises feront partie des unités intégrées.

Accord conclu en un clin d'œil dès l'arrivée de Taha.

Accord sur le partage des richesses

(7 janvier 2004)

Pendant les seules années de transition, les richesses pétrolières et non pétrolières seront partagées par moitié. [Khartoum voulait donner 6% au Sud. Aucune assurance n'a été donnée pour l'utilisation des revenus pour le développement. Aucune information n'est donnée sur le montant de la rente pétrolière jusqu'à la formation d'une commission après la paix]. Les contrats pétroliers seront respectés. Des commissions arbitreront les conflits concernant la terre [Les lois la concernant sont différentes au Nord et au Sud. Le Nord, appliquant sa loi, a distribué beaucoup de terres à des Arabes]. Un double système bancaire est instauré, l'un Islamiste dans le Nord, l'autre, dépendant du premier mais laïc dans le Sud.

Accord sur le partage du pouvoir

(26 mai 2004)

Il commence par une liste exhaustive des droits et libertés garantis. [La constitution de 1998 affirmait que personne ne sera torturé avec le résultat que l'on sait]. Deux ans après la paix un recensement aura lieu pour faire connaître la proportion des populations du Nord et du Sud, la représentation au niveau national devant correspondre à cette proportion. Les élections libres à tous les niveaux auront lieu l'année suivante. En attendant, une constitution intérimaire devra être élaborée en 6 semaines, incluant l'accord de paix; l'exécutif sera composé à 52% du Congrès National (PCN, parti au pouvoir), à 28% au MLPS, à 14% pour d'autres forces du Nord et à 6% pour d'autres forces du Sud. [Le ministre des Affaires Étrangères a déjà annoncé son départ. Il sera remplacé vraisemblablement par un membre du MLPS].

La Présidence sera composée d'un Président, Béchir, d'un premier vice-président, Garang, et d'un autre vice-président qui est en fait Ali Osman Mohammed Taha, rétrogradé en titre mais pas forcément en fait. Garang remplacera Béchir en cas d'empêchement, sauf en ce qui concerne l'armée soudanaise qu'Ali Osman commandera, Garang commandant déjà l'ALPS. La déclaration d'État d'urgence, la déclaration de guerre, la convocation et l'ajournement de la législature nationale, ne pourront être prises qu'avec l'accord du premier vice-président. De même l'assentiment de Garang est nécessaire pour la mise en place de certaines commissions, dont celle chargée de garantir les droits des non musulmans à Khartoum, les commission électorale, pétrolière, celle sur les droits de l'homme, sur les référendum, sur la supervision de l'accord de paix au Sud Kordofan et dans le Nil Bleu. Les horribles services de sécurité seront « ancrés » (?) dans la présidence. Le Soudan sera doté d'une nouvelle constitution qui inclura l'accord de paix. Cet accord concerne aussi les autres régions du Soudan qui voteront des constitutions et dont l'exécutif et le législatif devront être élus. Le gouverneur sera élu directement et non sur une liste de 3 personnes proposées par le Président de la République comme précédemment. Avant les élections, le PCN, le parti au pouvoir aura 70% des sièges de l'exécutif dans le Nord et 10% dans le Sud, le MLPS aura 70% des sièges dans le Sud et 10% dans le Nord y compris le poste de gouverneur; 20% appartiendront aux autres forces. Il est à noter qu'un gouverneur du Nord viendra du MLPS et qu'un gouverneur du Sud viendra du PCN. Le texte n'indique pas qui choisit l'État fédéré où il aura son gouverneur.

Toutes les langues du pays seront langues nationales. L'anglais sera utilisé aux côtés de l'arabe au gouvernement et dans les universités.

Le statut de Khartoum est confus. [Les membres du MLPS qui devront venir à Khartoum ne veulent pas être soumis à la charia]. Les non musulmans n'y sont pas soumis à la charia. Mais les juges leur « pardonneront » les atteintes à la charia; ils seront donc apparemment poursuivis.

Résolution du conflit au Sud Kordofan

et dans le Nil Bleu [Nord]

(26 mai 2004)

Les deux États fédérés auront chacun un gouverneur et un pouvoir législatif élus au suffrage universel, ce qui ne les différencie guère des autres États. Ils pourront demander la mutation du directeur des services de Sécurité. Ils auront accès aux fonds pour les zones affectées par la guerre. Une commission examinera les baux; elle doit avoir l'accord de la commission nationale. [Le gouvernement a loué de façon abusive d'immenses terres à des arabes pendant la guerre]. L'État du Kordofan Ouest est partagé entre le Kordofan Sud et le Kordofan Nord. Quand le pouvoir législatif de l'État aura donné son accord, le traité de paix sera définitif. S'il ne le donne pas, il devra engager de nouvelles négociations avec le gouvernement[qui auront peu de chance d'aboutir..].

Résolution du conflit à Abyei [Nord]

(26 mai 2004)

Abyei sera rattaché à la fois au Kordofan Sud (dans le Nord) et au Bahr el Ghazal (dans le Sud). Un peu avant le référendum d'autodétermination, ils voteront pour leur rattachement à l'un ou l'autre de ces États fédérés; s'ils choisissent le Sud, ils suivront son sort. En attendant ils seront administrés par un conseil exécutif local élu. Abyei est riche en pétrole et habité par des Dinka. De nombreuses personnalités du MLPS en sont originaires. [Mais Abyei est traditionnellement un lieu de pâturage en saison des arabes Misseryia qui s'y sont installés après que de nombreux Dinka en aient été chassés, ou soient partis à l'ALPS]. L'accord prévoit que tout habitant soudanais d'Abyei pourra voter. D'où l'incertitude concernant le résultat du vote.

Cessez-le feu définitif et modalités d'implémentation

(31 décembre 2004)

Ce protocole comprend une multitude de détails importants.

CHRONOLOGIE D'UN CONFLIT

1955 - 2005

La première guerre du Sud

Le Sud-Soudan ne fut pas associé à la préparation de l'**indépendance du 1^{er} janvier 1956** ; pour l'assemblée législative de 1948, le **Sud Soudan** qui a plus du quart de la population du pays ne put élire que **13 députés sur 95**. **Dès juillet 1955, une mutinerie** dans le Sud marqua le début d'une **guérilla qui durera 17 ans**. Un slogan circule : « **une seule langue** (l'arabe, l'anglais est mieux connu dans le Sud), **une seule religion**, (l'islam, alors qu'il n'y a que 7 % de musulmans dans le Sud), **un seul pays** ».

De **1956 à 1969** se succèdent dictatures militaires et régimes parlementaires. Aucun d'eux ne sut ni arrêter la guerre du Sud, ni assurer son développement.

Le **25 mai 1969**, avec l'aide des communistes, le colonel Nimeiri est porté au pouvoir. Par la suite il élimina les communistes qui avaient tenté de le renverser.

Les accords d'Addis-Abeba

Mars 1972, Nimeiri ramena la paix.

Les **accords d'Addis-Abeba** prévoyaient :

- l'**autonomie régionale du Sud** ;
- un **développement** ;
- une représentation **équitable** au gouvernement central ;
- une **constitution et un droit laïques** pour le pays.

1973, la Constitution reprenait les termes de l'accord.

1983, de 1977 à 1983, sur la somme déjà modeste de 225 millions de dollars prévus en six ans pour le Sud, 45 millions seulement avaient effectivement été versés. Pendant ce temps les richesses naturelles du Sud étaient utilisées par le Nord. Dans ce but, Nimeiri fit de la région pétrolière du Sud une nouvelle province, Unité, rattachée directement au gouvernement central de Khartoum. Puis il **cassa après 11 ans de paix, l'autonomie du Sud inscrite dans l'Accord d'Addis-Abeba.**

La seconde guerre du Sud

Le **Colonel Garang prit le maquis et fonda l'Armée de Libération du Peuple Soudanais (ALPS)**. Au lieu de tenter d'apaiser les esprits, Nimeiri institua, le **8 septembre, la charia, la loi musulmane qui fait des non musulmans, et donc des Sudistes, des citoyens de seconde zone**. Nimeiri aura essayé sans succès de s'appuyer d'abord sur les communistes, puis sur le Sud, puis sur les anciens partis politiques du Nord, avant de s'adresser au petit parti des **Frères Musulmans, et donc de leur accorder la charia**. Nimeiri voulut faire du Soudan une **République islamique**. Ce qui fut **rejeté par le Parlement**.

1985, avril, soulèvement populaire et renversement du président Nimeiri.

1986, avril après des élections démocratiques qui ne donnent que 50 députés sur 260 aux Frères Musulmans, (bien que 31 circonscriptions du Sud n'aient pas voté à cause de la guerre), un gouvernement est mis en place avec Sadiq el Mahdi comme premier ministre.

Coup d'État et Paix Manquée

1988, novembre, le Parti Unioniste Démocratique (DUP) et l'ALPS signent un accord promettant :

- L'abolition de la charia ;
- La levée de l'état d'urgence et un cessez-le-feu ;
- La convocation d'une conférence constitutionnelle.

1989, mars, cet accord est adopté par le gouvernement (sous le nom d'accord de paix) et **approuvé, le 3 avril 1989, par l'Assemblée constituante** par 128 voix contre 23.

Le **3 mai** el Tourabi appelle au **djihad** contre les rebelles.

Est prévue le 4 juillet 89 une réunion entre représentants du gouvernement et ALPS pour préparer la **conférence constitutionnelle**.

Pour l'empêcher le général Béchir le 30 juin 1989, fait un coup d'État militaire. Il se présente comme un laïc, avide de paix, et emprisonne Tourabi.

L'inquiétude règne quant aux orientations du nouveau pouvoir au Soudan qui suspend l'Assemblée Nationale, le Conseil de Souveraineté, le Conseil des Ministres, tous les partis politiques et syndicats, ferme tous les journaux, déclare l'état d'urgence, **avant de libérer Tourabi, de se reconnaître Frères Musulmans, et de faire régner la terreur.**

La guerre se poursuit

1989, 21 octobre est constitué à Khartoum l'**Alliance Nationale Démocratique (AND)**, regroupant les forces de 52 syndicats et de tous les partis politiques à l'**exception des Frères Musulmans**. Le **28 mars 1990** l'ALPS adhère. L'A.N.D. regroupe tous ceux qui ne sont pas d'accord avec la politique menée par le nouveau régime, elle représente de **85 à 90%** des Soudanais.

1992 : Khartoum parvient à diviser la rébellion en diverses ALPS, selon des lignes tribales.

La guerre continue encore durant treize ans de pourparlers de paix

1992/ 1993 Les **pourparlers de paix** reprennent avec les négociations d'**Abuja I et Abuja II** qui **échouent**.

- le gouvernement voulait l'**Unité du Soudan avec la charia**.

- l'ALPS, le maintien de l'**accord du 16 11 88 approuvé** par le gouvernement et le parlement début 1989.

1994, à l'initiative de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya et de l'Ouganda, regroupés au sein de l'IGAD (Intergovernmental Authority for Development), des négociations de paix reprennent entre le gouvernement de Khartoum et les ALPS.

Le 20 Mai, une « **Déclaration de principes** » de l'IGAD, considère que la solution du problème soudanais réside dans "**l'unité du pays dans la démocratie et la laïcité de l'Etat**" et à défaut, un droit à l'autodétermination du Sud pouvait mener à l'indépendance après référendum. Le gouvernement refuse de discuter la Déclaration de Principes.

1995: Accord politico-militaire entre opposition nordiste et ALPS de Garang pour renverser le régime.

1996 Une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies accuse le Soudan de soutenir le **terrorisme international**.

1997: L'opposition ouvre un nouveau front dans l'est du pays. Le gouvernement signe une fausse paix avec les dissidents de l'ALPS qui se sont ralliés à lui depuis des années.

1999: L'Égypte et la Libye lancent une initiative de paix, concurrente de celle de l'IGAD en vue d'éviter la Déclaration de Principes de l'IGAD.

1999/2000 : Béchir écarte Tourabi du pouvoir

2000: Le parti Oumma, mouvement nordiste de al Mahdi, favorable à une solution politique avec le régime, se retire de l'AND.

2001, 19 février, l'ALPS et le Congrès National Populaire (CNP, de l'opposant islamiste Tourabi) signent un mémorandum d'entente. Tourabi sera détenu pendant près de trois ans, avant d'être de nouveau arrêté en mars 2004.

2002, 19 janvier, sous l'égide des États-unis, accord de cessez-le-feu dans les monts Nouba.

Pourparlers sous l'égide de l'IGAD, des États-unis et de la communauté internationale, les protocoles seront appliqués après l'accord global de paix

2005, 9 janvier, Signature de l'accord de paix à Nairobi.